



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009

COMPTE-RENDU

PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS

ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)

ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL

M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Informations et communications diverses

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des vœux du personnel municipal de la Ville et du CCAS à l'occasion de la nouvelle année.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements pour attribution de subventions émanant de :

- Amnesty international
- Comité des fêtes et Régates du Becquet
- Secours catholique
- Astre services
- Amicale cycliste
- Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers
- Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche

Le Conseil Municipal prend acte

Décisions prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte-rendu

Monsieur le Maire rend compte qu'en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

- Signature d'une convention relative à la conférence sur le thème « Comment et pourquoi respecter les rythmes de l'enfant dans sa vie quotidienne » avec l'Association E.P.I.S. Intervention de Mme FLEURY le 23/11/2009 pour un montant de 210 €.
- Acceptation du marché pour l'acquisition de matériel de signalisation pour l'année 2009 d'un montant compris entre 3 000 € TTC et 9 000 € TTC conclu avec la société LECOUFLE d'Equedreville (50120).
- Signature d'une convention relative aux modalités de financement de l'Espace Public Numérique dans le cadre du nouvel appel à projet 2009 avec le Conseil Régional.
- Acceptation du renouvellement du marché pour la maintenance et la réparation du logiciel MICROBIB de la bibliothèque juniors de Tourlaville conclu avec la société MICROBIB d'Epargnes (17120).
- Signature d'une convention pour la location de matériel d'oxygénothérapie (2 bouteilles d'oxygène médical B5 Présence) pour la piscine de Collignon pour un montant de 2 509,21 € TTC avec la société AIR LIQUIDE santé France nord-ouest de Mont-Saint-Aignan (76136).
- Signature d'un contrat d'occupation d'un logement de type F2 sis à l'école Jules Ferry à Tourlaville, avec Monsieur Philippe LEPOITTEVIN-TOINE, du 1^{er} octobre 2009 au 31 juillet 2010. Il réglera au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 260 € par mois.

- Acceptation d'un marché pour l'acquisition de véhicules pour les différents services de la ville – lot n°2 « un camion benne » d'un montant de 17 000 € TTC, conclu avec la SARL LEMENANT de Couville (50690).
- Acceptation d'un marché pour l'acquisition de mobilier pour les différents services – lot n°1 « armoire ignifugée » d'un montant de 4 144.14 € TTC, conclu avec la SARL FACILIT de Carentan (50500).
- Acceptation d'un marché pour les travaux neufs d'éclairage publics d'un montant compris entre 29 900 et 89 700 € TTC conclu avec la société INEO RNO de Tourlaville (50110).
- Acceptation d'un marché pour l'acquisition de véhicules pour les différents services de la ville – lot n°5 « un minibus » d'un montant de 19 836 € TTC avec la société MARY AUTOMOBILES CHERBOURG de Tourlaville (50110).
- Signature d'un contrat d'occupation d'un logement de type F4 sis à l'école Jules Ferry à Tourlaville, avec Mademoiselle Linde HENKER, du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010. Elle réglera au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 331 € par mois.
- Signature d'un contrat d'occupation d'un logement de type F4 + garage sis à l'école Jean-Jacques Rousseau à Tourlaville, avec Monsieur Sébastien LEVAVASSEUR et Madame Sandra MOREAU, du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010. Ils régleront au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 573 € par mois.
- Signature d'un contrat d'occupation d'un logement de type F2 sis à l'école Jules Ferry à Tourlaville, avec Mademoiselle Delphine VAUTIER, du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010. Elle réglera au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 229 € par mois.
- Acceptation d'un marché pour l'acquisition de véhicules pour les différents services de la ville – lot n°4 « un fourgon pour les services techniques » d'un montant de 8 500 € TTC avec les Etablissements LEQUERTIER AUTOMOBILES de Colomby (50700).
- Acceptation d'un marché pour l'acquisition de véhicules pour les différents services de la ville – lot n°3 « un utilitaire pour la piscine » d'un montant de 5 500 € TTC avec la SARL Le Relais du Bocage de Valognes (50700).
- Signature d'une convention de partenariat avec Nathalie Bernard psychologue, relative à l'animation d'une soirée « soutien professionnel » des Assistantes-Maternelles le jeudi 8 octobre 2009 de 20h à 22h au RAM pour un montant de 100 €.
- Signature d'une convention avec la Compagnie Magnanarelle de Bretteville l'orgueilleuse (14740) représentée par Monsieur BOULLOT pour un stage atelier d'écriture sur le thème du conte du 26 au 28 octobre 2009 à la Bibliothèque Juniors, rémunéré à raison de 960 € TTC.
- Signature d'une convention avec l'association oKaZou de Falaise (14700) pour un stage scénarisation et réalisation d'une histoire sur le thème du conte du 28 au 30 octobre 2009, rémunéré à raison de 1 452 € TTC.
- Signature d'une convention avec Madame Myo GOTO FOULON pour la mise en place d'un stage origami dans le cadre de la fête de la science le 18 novembre 2009, rémunéré à raison de 60 € TTC.
- Rémunération de l'association TRADIJAZZ à raison de 1 950 € TTC pour le concert du groupe Planche à Laver à l'Espace Culturel Buisson le 11 septembre 2009.
- La régie d'avance de la piscine de Collignon est supprimée à partir du 1^{er} octobre 2009.
- Modification du montant maximum de l'encaisse des droits d'entrée des spectacles et location de la salle de l'Espace Culturel Buisson que le régisseur est autorisé à conserver est porté à 10 000 € à compter du 23/09/2009.
- Signature d'une convention avec le Groupe Astronomique Hague Querqueville de Querqueville (50470) pour des stages « astronomie informatique et observation » et « fusée » dans le cadre de la fête de la science les 13 et 18 novembre 2009, rémunéré à raison de 231.38 € TTC.
- Signature d'un contrat d'occupation d'un logement de type F5 sis à l'école Emile Doucet à Tourlaville, avec Mademoiselle Astrid NOËL, du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010. Elle réglera au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 405 € par mois.
- Acceptation du remboursement proposé par l'assurance GAN CHERBOURG (50100), d'un montant de 120.17 € TTC pour le dégât occasionné sur un panneau indicateur à la Maison du littoral et de l'Environnement.
- Signature d'un contrat d'utilisation de la plate-forme de paiement sécurisé avec PAYBOX PROXI concernant un dépôt de garantie de 150 € HT, une licence logiciel option carte VAD de 25 € HT et la location du terminal SAGEM EFT smart+fixe d'un montant de 35.17 € HT mensuel.
- Signature d'une convention de partenariat avec Sophie LECLERC sophrologue, pour une soirée découverte de la relaxation par la sophrologie en direction des Assistantes-Maternelles le jeudi 12 novembre de 20h à 21h30 salle de l'Europe II, pour un montant de 135 €.
- Signature d'une convention avec l'association Atout Conte de St Pavace (72190) représentée par Anne Le Merdy pour sa prestation lors du Noël de la Bibliothèque Juniors et de l'éveil sportif de Tourlaville le 19 décembre 2009, rémunéré à raison de 728 € TTC.
- Acceptation de confier l'animation musicale et dansante de la soirée de la manifestation « journée des bénévoles », à l'association CATSWATER le samedi 10 octobre 2009 à la salle Adrien Girettes, rémunérée à raison de 300 € pour la prestation.

- Rémunération de ACTE 2 à raison de 5 785.62 € TTC pour la représentation du spectacle « Confidences à Allah » à l'Espace Culturel Buisson le 9 octobre 2009.
- Signature d'une convention de partenariat avec France Bleue Cotentin, afin d'associer leurs moyens et leur image pour valoriser les activités de l'Espace Culturel Buisson durant la saison 2009/2010.
- Rémunération de Monsieur François-Xavier COEPEL - Technicien de plateau - à raison de 121 € TTC pour son intervention à l'Espace Culturel Buisson le 9 octobre 2009.
- Signature d'un contrat d'assistance et de maintenance technique d'un système BOOKY avec la SA BODET de Trémentines (49340), pour un montant annuel de 3 175 € TTC.
- Signature d'une convention de partenariat avec Hervé DESPREZ – Psychologue clinicien, pour une soirée conférence sur le thème « Enfants et adolescents face aux nouvelles technologies » le 1^{er} décembre de 20h à 22h salle de l'Europe II, pour un montant de 200 €.
- Rémunération de l'association « Bretelles et Compagnie » représentée par Monsieur Didier MAREST Musicien-Chanteur, pour le spectacle « La voix de la clarinette » pour le Noël des enfants de la crèche, du Ram et de la Ludothèque le 16 décembre 2009, pour un montant total de 685 €.
- Signature d'un contrat d'utilisation de service PAYBOX SYSTEM, pour un montant de 390 € HT pour la licence et de 23.74 € HT pour la redevance mensuelle.
- Acceptation d'un marché pour la fourniture de 6 défibrillateurs automatisés avec la société CARDIO SECOURS de Beaumont Les Valence (26760) pour un montant de 16 002.48 € TTC.
- Acceptation d'un marché pour la fourniture de peintures, vernis et matériel associés avec la société ZOLPAN de Agneaux (50180) pour un montant compris entre 15 548 € et 46 644 € TTC.
- Signature d'un contrat d'occupation d'un logement de type F4 + garage sis à l'école Jean Jacques Rousseau à Tourlaville, avec Monsieur GUERRAND Xavier et Madame VERDIERE Lydie, du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010. Ils régleront au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 573 € par mois.
- Signature d'un marché de prestation de conseils d'experts pour une durée d'un an à compter du 16/11/2009 avec la société SVP de St Ouen (93585) pour un montant mensuel de 394.68 € TTC.
- Signature d'une convention avec l'école de Voile et Vent de Tourlaville pour l'organisation de stages de voile destinés aux enfants de l'école primaires de Tourlaville de septembre 2009 à juillet 2010, le prix de la séance est fixé à 13 € par enfant.
- Signature d'une convention avec l'école de Voile et Vent de Tourlaville pour l'organisation de stages de cerfs-volants et de speed-sail destinés aux enfants des écoles Emile Zola et Jean Zay primaire de Tourlaville durant l'année scolaire 2009/2010, le prix des séances de cerfs-volants et de speed-sail sont fixés à 240 € chacune (soit 30 € par heure et par intervenant).
- Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant un contrat local d'accompagnement à la scolarité. La CAF participe financièrement au frais de fonctionnement de ces actions par le versement de prestations de service à la hauteur de 30 % dans la limite des plafonds fixés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.
- Signature d'une convention avec l'Association Centre d'Information des Femmes et des Familles (CIDFF), modifiant la rémunération de Mademoiselle Nathalie BERNARD, psychologue, chargée de l'accueil, de l'animation et de la structuration du lieu de rencontres parents-enfants à compter du 01/09/2009. La rémunération se fera sur présentation des factures d'interventions de la psychologue sur la base de 27 heures mensuelles au taux horaire de 45.92 €.
- Acceptation d'un marché pour la fourniture de carburants et fioul domestique pour les différents services de la Ville – lot n°3 « livraison de carburant en vrac » d'un volume compris entre 5 000 et 15 000 litres avec la société LES COMBUSTIBLES DE NORMANDIE de Valognes (50700).
- Acceptation d'un marché pour la fourniture de carburants et fioul domestique pour les différents services de la Ville – lot n°2 « livraison de carburant type fioul » d'un volume compris entre 12 500 et 37 500 litres avec la société LES COMBUSTIBLES DE NORMANDIE de Valognes (50700).
- Acceptation d'un marché pour la fourniture de carburants et fioul domestique pour les différents services de la Ville – lot n°1 « carburant à la pompe (système cartes) » d'un volume compris pour le gazole entre 25 000 et 60 000 litres par an, et pour l'essence sans plomb entre 5 000 et 15 000 litres, conclu avec la société TOTAL France de Paris La Défense (92069).
- Signature d'un marché de location d'une machine à affranchir et balance de type DM 400 c avec la société PITNEY BOWES de Bois Guillaume (76235) pour un montant annuel de 959.19 €.
- Signature d'un contrat avec l'association GUSTAVE pour le spectacle des enfants des écoles de Tourlaville intitulé « Le conte du loup qui en dit long » le 15 octobre 2009 pour un montant de 844 € et 31.60 € pour le transport de l'acteur.
- Signature d'un avenant au contrat orange business services – migration pour un accès Internet sécurisé pour une période de 3 ans pour un montant de 275 € HT mensuel et de 375 € HT de mise en service.
- Signature d'un avenant au contrat de maintenance n°50018501 « utilisation des applications A.F.I. » à raison d'une augmentation de 200 € HT de la redevance annuelle.
- Signature d'un contrat de télésurveillance de plusieurs établissements appartenant à la ville avec la société C.S.S.P. de Querqueville (50460) pour un montant total de 235 € TTC.

- Acceptation d'un marché pour le service de vérifications annuelles des appareils de cuisson avec la société GOUVILLE de Tourlaville (50110) pour un montant total de 1 841,73 TTC.
- Signature d'une convention avec Monsieur JOURDAM, pour l'élaboration du projet d'action adolescents pour un montant de 2 500 € TTC. La Ville mettra à disposition les salles de réunions de la Mairie ainsi que le Point d'accueil Northeim pour la réalisation des entretiens.

Le Conseil Municipal prend acte

Projets du gouvernement relatifs à la réforme territoriale et à la suppression de la Taxe Professionnelle – Motion du Conseil Municipal

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité », qu'elle est porteuse des préoccupations de nos concitoyens et de services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010 présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif à la réforme des collectivités territoriales préparé par le gouvernement limiterait la possibilité, pour les départements et les régions, de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et donnerait aux préfets le pouvoir de modifier la carte de l'intercommunalité, éventuellement contre l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir ;

Considérant que la décentralisation fondée sur les principes de proximité et de responsabilité devrait, au contraire, être consolidée, afin que les collectivités locales qui sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens, puissent rester les garantes des investissements nécessaires pour le futur, assurant déjà les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil municipal de Tourlaville :

- AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- FORMULE le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;
- EXPRIME son inquiétude face à la réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, face à la réforme de la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement à la charge des ménages, et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes ;
- APPELLE le Gouvernement et les Parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales, à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Intervention de M.BLAIZOT :

Redéfinir les attributions des différentes collectivités territoriales, éviter les redondances et rationaliser l'utilisation des finances publiques pour optimiser les moyens et répondre aux besoins de la société est un objectif ancien et difficile à atteindre. Cela suppose un large débat sans à priori sur la solution.

Les projets de réforme territoriale sont inquiétants sur le fonds et sur la forme :

Pour les collectivités locales, le doute sur la détermination du taux d'imposition de leurs ressources, au motif qu'elles se seraient laissées aller à un endettement important et à des dépenses en constante augmentation, vise à renforcer le pouvoir de décision sur la pression fiscale subie par les citoyens au seul

arbitrage de l'Etat, qui ainsi déciderait de tout. A quoi servent dans ces conditions les instances, sensées représenter les territoires ?

Les domaines de compétences des deux assemblées sont à définir plus clairement et leurs ressources déléguées doivent être définies et garanties.

Le financement « compensé à l'euro près », tel que nous l'avons constaté à l'occasion d'autres réformes, inquiète les habitants qui craignent une hausse de la fiscalité, d'autant plus anxiogène dans le contexte économique difficile que nous connaissons.

Comment, dans ces conditions, feront nos représentants pour élaborer et financer les projets et infrastructures propres aux besoins de nos concitoyens et au développement de nos territoires ?

De ce fait, cette réforme nécessite une concertation plus approfondie. Tout en reconnaissant la nécessité de redistribution de compétences, nous souhaitons que cette réforme ne soit pas sujette au doute du désengagement financier de l'Etat et d'une recentralisation rampante.

Si nous sommes d'accord, sur le fond, avec cette motion, nous n'adhérons pas à la manière dont elle est formulée. C'est pourquoi nous nous abstenons.

Vote du Conseil Municipal : Pour : 28 - Abstentions : 4 (M. NOLLEAU – M. BLAIZOT – MME BLAIZOT – M. PAIS)

Restructuration au sein de la Marine Nationale sur l'agglomération Cherbourgeoise – Motion du Conseil Municipal

Les élus de la Ville de Turlaville tiennent, par la présente motion, à réaffirmer leurs très vives inquiétudes et leur opposition aux restructurations en cours au sein de la Marine Nationale sur le territoire de l'agglomération de Cherbourg.

En effet, le Président de la République avait assuré, à l'occasion du lancement du 4^{ème} SNLE-NG, que les sites de défense de Cherbourg ne seraient pas concernés par les restructurations liées à la mise en œuvre du livre blanc et à la révision générale des politiques publiques. Or, les effectifs supprimés au sein des établissements de la défense, depuis longtemps présents sur notre territoire, ne cessent d'augmenter.

Récemment encore, les organisations syndicales représentatives des personnels ont appris la suppression de 22 emplois supplémentaires en raison de la création des centres ministériels de gestion qui verront la concentration à Rennes d'un certain nombre de missions liées aux fonctions ressources humaines et formations jusqu'à présent assumées par l'arrondissement de Cherbourg. Ces restructurations nouvelles doivent être mises en œuvre pour le 1^{er} Janvier 2010.

Outre le contexte d'opacité qui préside à la conduite de ces réformes par le ministère de la défense, les élus Turlavillais condamnent fermement la diminution drastique des effectifs de la défense à Cherbourg, qui affecte en profondeur les personnels, qui pour certains d'entre eux ont déjà subi de multiples restructurations. Ils s'inquiètent des conséquences de ces évolutions sur la pérennité de la marine et de la préfecture maritime à Cherbourg.

Ils souhaitent une audience avec le Ministre de la Défense et lui demandent de mettre fin aux réorganisations en cours et à la déflation des effectifs.

Motion soutenue à l'unanimité

Comité consultatif des services publics locaux

Il est exposé à l'assemblée que l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission de consultation des services publics locaux (services qui font l'objet d'une délégation de service public) doit être créée dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Cette commission a pour principales attributions d'examiner le rapport fourni annuellement par le délégataire du service public et de donner son avis sur tout projet de délégation de service avant que le Conseil Municipal ne délibère.

Elle est présidée par le Maire et est composée de membres du Conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, ainsi que des représentants d'associations locales nommés par l'Assemblée Municipale.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette commission qui pourrait comprendre, outre le Maire, quatre conseillers municipaux de la liste "Tourlaville, l'Avenir Ensemble", un conseiller municipal de la liste "Equilibre à Tourlaville" et le président ou son représentant des trois associations locales suivantes :

- Pôle plongée Normandie
- Ecole Voile et Vent
- Club de kayak de mer du Nord-Cotentin

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

le Conseil Municipal a procédé aux désignations et nominations suivantes :

Tourlaville l'Avenir Ensemble : Gilles LELONG, Claudine SOURISSE, Martine FATOME et Anne CREN.

Equilibre à Tourlaville : Daniel BLAIZOT

Acquisition de 2 parcelles de terrain appartenant à la ville de Cherbourg-Octeville

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition de 2 parcelles sises lieudit « les Pendans » cadastrées AE n°8 et AE n°9 appartenant à la ville de Cherbourg-Octeville pour l'euro symbolique dans un objectif de continuité foncière.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de la SCP Maîtres Jacques et Delarue, notaires associés à Tourlaville.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Implantation d'une station de radiotéléphonie Orange dans le secteur de Collignon

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'occupation de la parcelle n°391 section AC sise Rue des Marsouins à l'effet d'implanter d'une antenne-relais sur une emprise de 40 m² par la société GRANIOU mandatée par Orange France.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail pour une durée de 12 ans renouvelable de plein droit par périodes de 6 ans moyennant un loyer annuel de 6 000.00 Euros (avec augmentation annuelle de 2%)

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Esplanade du port des Flamands – Transfert de gestion entre le Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen Ouistreham et de Cherbourg (Ports Normands Associés) et la ville de Tourlaville

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain, la ville envisage des travaux d'aménagement de l'esplanade du port des Flamands. Cet aménagement, situé entre le front bâti et la limite Sud du port des Flamands serait réalisé sur un espace appartenant au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen Ouistreham et de Cherbourg.

Par délibération en date du 12 Mars 2009, ce syndicat a autorisé un transfert de gestion au profit de la ville de Tourlaville des emprises concernées par le projet urbain.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le transfert de gestion au profit de Tourlaville.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Recensement de la population 2010 – rémunération des agents recenseurs

Une arrêté individuel portant recrutement sera notifié à chaque agent. La notification vaudra engagement pour l'ensemble de la tâche qui lui sera confiée.

S'agissant de la rémunération des agents recenseurs, il est proposé le barème suivant :

- 1 € par bulletin individuel
- 1 € par feuille de logement
- 1 € par dossier d'adresse collective
- 1 € par fiche de logement non enquêté
- 1 € par fiche d'adresse non enquêtée
- 25 € pour chacune des deux séances obligatoires de formation
- 150 € de complément salarial (le travail des agents recenseurs étant particulièrement important et délicat).
- 40 € pour l'agent chargé de recenser les écarts.

Il est précisé que cette rémunération comprend tous les déplacements afférents à cette mission et les réunions de formation et de travail.

Si nécessaire, les agents utiliseront leur véhicule personnel. Pour ce faire, ils devront fournir le permis de conduire et souscrire à leurs frais une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée leur responsabilité civile personnelle (article 1382 à 1384 du code civil) ainsi que la responsabilité de la collectivité y compris vis à vis des personnes transportées. La police devra en outre comprendre l'assurance contentieuse. Une assurance complémentaire pourra également être souscrite par l'agent pour les autres risques.

Les vacances perçues par les agents seront soumises aux cotisations ouvrières et charges patronales. La dépense sera prélevée à l'article 6228 du budget.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au recrutement et à la rémunération de trois agents vacataires du 5 janvier au 27 Février 2010, pour faire face au recensement de la population.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial – mise à disposition de deux agents titulaires près de la CAF

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la mise à disposition près de la CAF du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2011 de Mmes SCHLEGEL et LEROYER, à raison de 37 h semaine.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial – Adhésion à un nouveau service de médecine professionnelle

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour signer le bulletin d'adhésion auprès du service interprofessionnel de santé au travail de la Manche basé avenue de Bremerhaven à CHERBOURG OCTEVILLE, à effet du 1^{er} janvier 2010, suite à la fin de fonctions du médecin contractuel actuel.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Maison du littoral et de l'environnement – animations – rémunération d'un intervenant

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'établissement d'un contrat avec Mademoiselle Anne SANTINI qui a été pressentie pour remplir une mission les 27 avril et 27 mai 2010, afin de déterminer les modalités d'exercice de ses fonctions, et sa rémunération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat afin de prendre en charge les frais d'intervention de Mademoiselle Anne SANTINI sur la base d'un montant horaire de 22.87 € brut dans la limite de 3 h 30 pour chaque intervention.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs – Mise à jour

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour procéder à une mise à jour du tableau des effectifs afin d'obtenir un document qui constitue le reflet exact de la collectivité.

Après avis du Comité Technique Paritaire, il est proposé de supprimer la liste des postes suivants à effet du 1^{er} janvier 2010 :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 2 postes de rédacteur territorial chef à temps complet
- 1 poste de rédacteur territorial principal à temps complet
- 3 postes de rédacteur territorial à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de chef de police municipale à temps complet
- 2 postes de gardien de police municipale à temps complet
- 2 postes de technicien supérieur territorial à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 11 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 12 postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (27h00)
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (26h00)
- 9 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (27h00)
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (26h00)
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (29h00)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture territoriale principale de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur territorial des APS de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur territorial des APS de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'attaché principal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un poste d'attaché principal au service des sports, culture, loisirs, tourisme, afin d'élargir les possibilités de recrutement d'un remplaçant de l'actuel directeur.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification du tableau des effectifs.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial - Modification du tableau des effectifs – création de trois postes de rédacteur-chef

Suite à la réussite à l'examen professionnel de Rédacteur-chef de trois agents, le Conseil Municipal autorise la création de trois postes de rédacteur-chef à temps complet à effet du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Salon des peintres indépendants 2009 - Prix

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'attribution aux 5 lauréats du salon des peintres indépendants 2009, de 5 prix d'une valeur de 155 euros et un prix spécial offert par le Crédit Agricole :

- 1^{er} prix
Monsieur Joël BONNEMAINS
- 2^{ème} prix
Madame Alexandra HUET
- 3^{ème} prix
Monsieur Pascal VERNEDES

- 4^{ème} prix

Madame Sylvie BINET

- 5^{ème} prix

Madame Danielle BOISTEL

- Prix spécial Crédit Agricole

Madame Jeannette CAUDRON

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Concours photo amateurs 2009 - Prix

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'attribution aux 5 lauréats du concours photo 2009, de 5 prix d'une valeur de 155 euros :

- 1^{er} prix adolescents noir et blanc

Mademoiselle Annaëlle MORANGE

- 2^{ème} prix adolescents couleur

Monsieur Ronan PASTOL

- 1^{er} prix adultes noir et blanc

Monsieur Thierry TATON

- 2^{ème} prix adultes couleur

Monsieur Vincent GONNET

- prix spécial du jury

Monsieur Julien SIMON

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Espace culturel Buisson – billetterie en ligne

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour fixer le tarif majoré à 1.50 € de la billetterie en ligne pour chaque réservation, afin de permettre de couvrir les frais de paiements dématérialisés et d'envois postaux de billets.

Vote du Conseil Municipal : Pour : 31 Contre : 1 (M. NOLLEAU)

Espace culturel Buisson - Location de la salle de danse

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour fixer les tarifs de location de la salle de danse de l'Espace Culturel Buisson dans le but d'organiser des manifestations liées au spectacle vivant.

Le tarif de location de la salle de danse est fixé à :

- 100 € le week-end,

- 50 € la journée,

- 25 € la demi journée.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Eveil culturel – convention passée avec les communes de l'agglomération

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la conclusion d'une nouvelle convention inter communale relative à l'éveil culturel avec les villes de Cherbourg-Octeville, Equeurdreville et La Glacerie sur les mêmes bases que la précédente, pour une durée de trois ans, pour l'organisation en réseau des spectacles d'éveil culturel à destination des enfants de 0 à 3 ans.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Fournitures scolaires et livres de bibliothèque – Année scolaire 2010/2011 – Fixation des dotations

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit pour l'année 2010/2011, le montant par élève des fournitures scolaires et des livres de bibliothèque pris en charge par la Ville :

- fournitures scolaires : 34 € par élève de maternelle, d'élémentaire et de CLIS
- crédits forfaitaires pour le réseau d'aide :
 - poste de psychologue scolaire : 459 €
 - poste de maître spécialisé E ou G : 357 €
- crédits livres de bibliothèque :
 - écoles élémentaires : 1,60 € par élève
 - écoles maternelles : 2,00 € par élève

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Crédits d'équipement des écoles – Année scolaire 2010/2011 – Fixation

Le Conseil Municipal fixe à 82 € par classe de maternelle, élémentaire ou de CLIS le crédit d'équipement pour l'année scolaire 2010/2011.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Salles municipales – Révision des tarifs – Rectificatif

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la rectification comme suit des tarifs des salles communales avec prise d'effet à compter du 1^{er}/01/2010.

	Salle Europe 1 Salle Girettes	Salle Europe 2 Salle Renan	Autres salles
<u>REPAS-BALS-CONCOURS DE BELOTE</u>			
<u>1/ TARIF JOURNALIER</u> (du lundi au vendredi) (Frais de fonctionnement inclus)			
- Sociétés et contribuables Tourlavillais	242,50 €	197,00 €	
- Sociétés extérieures et particuliers non contribuables Tourlavillais	364,00 €	296,00 €	
<u>2/ FORFAIT WEEK-END</u> (Frais de fonctionnement inclus)	364,00 €	296,00 €	
- Sociétés et contribuables Tourlavillais	547,00 €	444,00 €	
- Sociétés extérieures et particuliers non contribuables Tourlavillais			
<u>ARBRES DE NOEL – SEANCES THEATRALES</u>			
<u>VINS D'HONNEUR</u>			
- Sociétés et contribuables Tourlavillais	94,50 €	72,00 €	
- Sociétés extérieures et particuliers non contribuables Tourlavillais	141,50 €	107,00 €	
ASSEMBLEES GENERALES –REUNIONS DIVERSES			
- Sociétés Tourlavillaises	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
- Réunions en période électorale	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
- Sociétés extérieures	71,00 €	53,50 €	53,50 €

<u>FORFAIT FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>		
<u>1/ TARIF JOURNALIER</u> (du lundi au vendredi)		
- Sociétés et contribuables Tourlavillais	53,00 €	53,00 €
- Sociétés extérieures et particuliers non contribuables Tourlavillais	81,00 €	81,00 €
<u>2/ TARIF WEEK-END</u>		
- Sociétés et contribuables Tourlavillais	80,00 €	80,00 €
- Sociétés extérieures et particuliers non contribuables Tourlavillais	122,00 €	122,00 €

Salle polyvalente de Bagatelle : en fonction du motif d'utilisation, il sera réclamé deux fois le tarif afférent aux salles Europe 1 et Girettes. (Le transport et la mise en place du matériel seront à la charge de l'occupant).

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Location de matériel – Tarifs - Révision

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la révision comme suit du tarif de location pour le prêt de matériel en vue de l'organisation de manifestations diverses à effet du 1^{er} janvier 2010.

Tarifs de location unitaire pour 48 heures :

	PRIX
- Chaise	0,44 €
- Table	2,45 €
- Barrière	1,45 €
- Podium	2,40 € le m ²
- Estrade	10,31 €

Le même tarif sera appliqué pour 24 heures supplémentaires.

A ces tarifs, s'ajouteront, si nécessaire, les frais engagés par la Ville pour le transport et la manutention du matériel :

	PRIX
- Main d'œuvre	22,40 €
- Transport par camion	29,20 €
- Transport par camionnette	23,00 €

Ce tarif sera majoré de 50 % lorsque les demandes n'émaneront pas du canton de Tourlaville.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Location centre aéré de La Glacerie – Tarifs – Révision

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au réajustement comme suit des tarifs du centre aéré municipal, sis à La Glacerie à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Associations tourlavillaises (1) et contribuables tourlavillais : 58,00 €
- Associations et contribuables non tourlavillais : 80,60 €

(1) Les associations tourlavillaises bénéficiant d'une utilisation gratuite par an, ce tarif leur est institué à compter de la seconde occupation.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Concessions du Cimetière - Tarifs - Révision

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'augmentation des tarifs des concessions ainsi que celui des taxes d'inhumation et d'exhumation de 2%.

CONCESSIONS

Temporaire de 15 ans	199,00 €
Trentenaire	475,00 €
Cinquantenaire	1339,00 €

TAXE D'INHUMATION (toutes concessions – caveaux et pleine terre) **29,10 €**
(par corps inhumé)

TAXE D'EXHUMATION (toutes concessions – caveaux, caveaux provisoires, pleine terre
et terrains communs) **29.10 €**
(par corps exhumé)

TERRAINS COMMUNS (inhumation)

Adultes	13,70 €
Enfants	9,40 €

CAVEAUX PROVISOIRES

Taxe d'entrée par corps et quelle que soit la durée	29,10 €
---	---------

CONCESSIONS EN COLUMBARIUM

CONCESSIONS SIMPLES (pouvant recevoir 2 urnes)	
Concession temporaire de 15 ans	502,00 €
Concession trentenaire	837,00 €

CONCESSIONS DOUBLES (pouvant recevoir 2 fois 2 urnes)	
Concession temporaire de 15 ans	782,00 €
Concession trentenaire	1303,00 €

TAXE D'INHUMATION (cases simples et doubles) par urne déposée **29,10 €**

TAXE D'EXHUMATION (cases simples et doubles) par urne retirée **29.10 €**

CONCESSIONS CINERAIRES

Secteur avec stèle	
Concession temporaire de 15 ans	142,00 €
Concession trentenaire	237,00 €

Autre secteur	
Concession temporaire de 15 ans	173,50 €
Concession trentenaire	289,00 €

TAXE D'INHUMATION par urne déposée **29,10 €**

TAXE D'EXHUMATION par urne retirée **29,10 €**

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Place de Pont Marais – droits de place – modification des tarifs

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour modifier comme suit les tarifs des droits de place institués le 19/05/1998 et perçus dans le cadre des occupations foraines et d'implantations de chapiteaux à compter du 1^{er} janvier 2010.

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1) Manèges et stands forains | : 0,19 € par m ² et par jour |
| 2) Barnum – stands saucisses frites | : 19,20 € par jour |
| 3) Tente restauration | : 48,01 € par jour |
| 4) Grand chapiteau (3-4 mâts) | : 640,29 € par jour de représentation |
| 5) Chapiteau moyen (2 mâts) | : 448,20 € par jour de représentation |
| 6) Petit chapiteau | : 0,16 € par m ² et par jour |

Soit une augmentation de 5%

Il précise que ces tarifs incluent la fourniture en eau potable

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Commerçants ambulants – droits de place – modification des tarifs

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour modifier comme suit les tarifs des droits de place institués le 24/06/1994 et perçus auprès des commerçants ambulants à compter du 1^{er} janvier 2010

- 1) Toutes occupations sauf rôtisseurs : 0,28 € par m² et par jour avec un minimum de 1,60 €
- 2) Rôtisseurs : 4,15 € par jour
- 3) Abonnement mensuel pour dimanches et jours fériés : 16,00€

Soit une augmentation de 5%

Il est précisé que ces tarifs pourront être également appliqués aux commerçants bénéficiaires d'une autorisation de stationnement sur le domaine privé de la commune

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Fourrière animale – Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la conclusion d'une nouvelle convention, pour une durée de un an à compter du 1^{er} Janvier 2010 dans les conditions tarifaires suivantes :

0,55 € x 17 155 habitants = 9 435,25 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Aide communale au ravalement de façades de logements – Attribution de subventions

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'octroi de subventions dans le cadre de l'aide communale au ravalement de façades de logements.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Projet de Renouvellement Urbain – Demande de subvention au Conseil Régional – placette quartier des Flamands et aménagement d'un local associatif

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter des subventions auprès des différents partenaires institutionnels et notamment auprès du Conseil Régional qui soutient des projets au titre de sa politique de solidarité urbaine d'accompagnement à l'investissement dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Le coût prévisionnel de la création d'une placette et de l'aménagement d'un local associatif s'établit comme suit :

Dépenses : 412 000 € HT

Recettes :
Autofinancement ville* 412 000 € HT

* La subvention du Conseil Régional viendra en déduction de l'autofinancement Ville

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Travaux d'aménagement de l'école Voltaire – Demande de subvention au titre de la DGE

Le Conseil Municipal approuve le dossier d'avant-projet relatif aux travaux d'aménagement de l'école Voltaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement pour réaliser ce projet.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit actuellement comme suit :

Dépenses: 100 000.00 € HT

Recettes :
Autofinancement Ville* : 100 000.00 € HT

* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Travaux d'aménagement de locaux techniques communaux – Demande de subvention au titre de la DGE

Le Conseil Municipal approuve le dossier d'avant-projet établi par les services de la Ville qui lui est présenté et qui fait apparaître une estimation de travaux de 26 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement pour la réfection de la toiture, la réalisation d'aménagements intérieurs et la réalisation d'un enrobé.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit de la façon suivante :

Dépenses: 26 000.00 € HT

Recettes :
Autofinancement Ville* : 26 000.00 € HT

* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Travaux dans les écoles – Demande de subvention au titre de la DGE

Le Conseil Municipal approuve le dossier d'avant-projet relatif aux travaux dans les écoles.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement pour la réfection des enrobés des deux cours de l'école Ferdinand Buisson et la réfection de la toiture de l'école Victor Hugo.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit actuellement comme suit :

Dépenses: 20 000.00 € HT

Recettes :
Autofinancement Ville* : 20 000.00 € HT

* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Travaux d'aménagement de locaux techniques communaux – Demande de subvention au titre de la DGE

Le Conseil Municipal approuve le dossier d'avant-projet établi par les services de la Ville qui lui est présenté et qui fait apparaître une estimation de travaux de 36 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement pour financer le projet de mise aux normes d'hygiène et sécurité de l'atelier de menuiserie de la Ville.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement qui s'établit de la façon suivante :

Dépenses: 36 000.00 € HT

Recettes :

Autofinancement Ville* : 36 000.00 € HT

* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Travaux d'aménagement de l'hôtel de ville – Demande de subvention au titre de la DGE

Le Conseil Municipal approuve le dossier d'avant-projet établi par les services de la Ville qui lui est présenté et qui fait apparaître une estimation de travaux de 80 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter une aide financière pour financer les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement qui s'établit de la façon suivante :

Dépenses: 80 000.00 € HT

Recettes :

Autofinancement Ville* : 80 000.00 € HT

* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Travaux de réfection d'un court de tennis – Demande de subvention au titre de la DGE

Le Conseil Municipal approuve le dossier de réfection d'un court de tennis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement pour réaliser ce projet.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit actuellement comme suit :

Dépenses: 12 500.00 € HT

Recettes :

Autofinancement Ville* : 12 500.00 € HT

* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Réfection du terrain principal de football du stade Georges Fatôme – Demande de subvention à la Fédération Française de Football

Le Conseil Municipal approuve le dossier de réfection du terrain principal de football du stade Georges Fatôme et l'installation d'un système d'arrosage intégré.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter la subvention la plus large possible à la Fédération Française de Football pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit actuellement comme suit :

Dépenses : 21 000.00 € HT

Recettes :

Autofinancement Ville * 21 000.00 € HT

* La subvention la Fédération Française de Football viendra en déduction de l'autofinancement Ville

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Piscine – remboursements de cours d'aquagym

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour procéder au remboursement des cours d'aquagym dispensés à la piscine de Collignon, pour le 2^{ème} semestre 2008/2009, soit 79,80 €, au profit de Madame Thérèse JEANNE.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Piscine – remboursements de cours d'aquagym

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour procéder au remboursement des cours d'aquagym dispensés à la piscine de Collignon, pour le pour le 1^{er} semestre 2009/2010, soit 96,90 €, au profit de Madame Marie-Hélène ROUSSEL.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Piscine – remboursement de cours de natation enfant

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour procéder au remboursement des cours de natation du 1^{er} semestre 2009/2010, soit 70,40 €, au profit de Madame et Monsieur Laurent MERCIER pour leur enfant Benjamin.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Décision modificative n°2 Budget ville exercice 2009

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessous :

Section d'investissement (en dépenses et recettes)

Article	Code fonctionnel	Libellé	Dépenses	Recettes
21 Immobilisations corporelles			+ 91 250,00	
205	33 buisson	Achat logiciel	+ 800,00	
2182	823 espvert	Achat matériel de transport	+ 75 000,00	
2183	33 buisson	Achat matériel informatique	+ 1 200,00	
2188	33 buisson	Achat matériels divers	- 800,00	
2188	71 privées	Achat matériels divers	+ 250,00	
2188	413 piscine	Achat matériels divers	+ 7 500,00	
2188	63 ram	Achat matériels divers	+ 300,00	
2188	823 espvert	Achat matériels divers	+ 7 000,00	
23 immobilisations en cours			+ 1 000,00	
2315	822 voirie	Travaux	+ 1 000,00	
27 Autres immobilisations financières			+ 2 700,00	
275	01 ona	Dépôts et cautionnements versés	+ 2 700,00	
13 Subventions d'investissement				+ 17 340,00
1323.	412 stades	Conseil Général		+ 14 580,00
1341.	411 gymnase	Dotation globale d'équipement		+ 2 760,00
16 Emprunts et dettes				- 94 040,00
1641.	01ona	Emprunts		- 94 040,00
021. 01ONA Virement section de fonctionnement				+ 171 650,00
TOTAL			+ 94 950,00	+ 94 950,00

Section de fonctionnement (en dépenses et recettes)

Article	Code fonctionnel	Libellé	Dépenses	Recettes
73 Impôts et taxes				
7351	01 ona	Taxe sur l'électricité		+ 21 800,00
7381	01 ona	Droits de mutation		+ 25 000,00
74 Dotations et Participations				
7472	422 multimed	Participations Conseil Régional		+ 11 000,00
7473	211 ecolem	Subvention du Conseil Général		+ 4 425,00
7473	33 buisson	Subvention du Conseil Général		+ 5 000,00
7478	020 mairie	Participations divers organismes		+ 11 000,00
7478	33atelbuis	Participations divers organismes		+ 8 200,00
7478	833 nature	Participations divers organismes		+ 2 800,00
74832	01 ona	Fonds Départ. de Taxe Professionnelle		+ 82 425,00
023	01 ona	Virement section d'investissement	+ 171 650,00	
TOTAL			+ 171 650,00	+ 171 650,00

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Subventions exercice 2009

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la rectification et l'attribution des subventions de fonctionnement pour soutenir les organismes publics et les associations suivantes :

Art 657362 - Code fonctionnel 520 SCOM :

Centre Communal d'Action Social de Tourlaville - 160 000.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Art 6574 - Code fonctionnel 33BUISSON :

NECNAM 2 358.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité (M. Le Maire et M. LEPOTTEVIN n'ont pas pris part au vote)

Art 6574 - Code fonctionnel 422 CLT :

Club de Loisirs de Tourlaville - CLSH 14 301.45 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité (MM. Le Maire – LEPOITTEVIN – GOUREMAN – LEROUX – PAIS – Mmes BLED – SEBIRE n'ont pas pris part au vote)

Art 6574 - Code fonctionnel 422 QUART :

Le Collectif des Quartiers 1 200.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Acomptes subventions exercice 2010

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour fixer dès maintenant comme suit le montant de l'acompte sur les subventions qui seront attribuées au CCAS et à différentes associations afin de leur éviter des problèmes de trésorerie, au titre de l'année 2010 ; celui-ci leur serait versé en totalité ou partiellement, selon leurs besoins, à partir de janvier 2010.

Art.657362 Code fonctionnel 520 SCOM :

Centre Communal d'Action Sociale 300 000.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Art.6574 Code fonctionnel 40 SPORTS :

Association Sportive Tourlavillaise 80 000.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité (M. LE MIEUX n'a pas pris part au vote)

Ecole Voile et Vent 50 000.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité (Mmes SOURISSE – CREN – MM. GOUREMAN – LOAS n'ont pas pris part au vote)

Art.6574 Code fonctionnel 422 FLLL :

Club de loisirs de Tourlaville 200 000.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité (MM. Le Maire – LEPOITTEVIN – GOUREMAN – LEROUX – PAIS – Mme BLED n'ont pas pris part au vote)

Art.6574 Code fonctionnel 422 QUART :

AGIS 2 500.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Art.6574 Divers Code fonctionnel 020 MAIRIE :

MUTAME 10 000.00 €

Mutuelle Nationale Territoriale 500.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Port du Becquet – Participation de la ville au plan quadriennal 2005/2008

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour attribuer une première participation au profit du Conseil Général d'un montant de 50 757.95 € correspondant à des travaux de réfection du mur du quai intérieur Nord (tranche n°5).

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

La séance a été levée à 19H35

Le Maire,

André ROUXEL